

ASSOCIATION FOUGERES PAYS EN MARCHE

**36, RUE DE NANTES
35300 FOUGERES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

**L'ENTREPRISE COMPTABLE DE L'OUEST
Commissaire aux comptes**

**Membre de la Compagnie Régionale de RENNES
2 Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE
35300 FOUGERES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 avril 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2014** sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « **FOUGERES, PAYS EN MARCHE** » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes, dont le total du bilan s'élève à **515 233 €** et le résultat excédentaire à **61 429 €**

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable mentionnée dans l'annexe et portant sur

la comptabilisation des engagements de l'association au titre des indemnités de fin de carrière.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS .

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Une note de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière des salariés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous nous sommes également assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

III - VERIFICATIONS SPECIFIQUES.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité directeur et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à BEAUCE,
Le 10 avril 2015

Le Commissaire aux comptes
SAS L'ECO
Francis GERARD



BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 (en Euros)

ACTIF	31/12/2014		31/12/2013		PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
	BRUT	AMORTIS.	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations incorporelles	16 215	14 041	2 174	3 310	Report à nouveau	191 130	162 587
Immobilisations corporelles	101 550	99 209	2 340	4 936	Résultat de l'exercice	61 429	43 343
Immobilisations financières	6 000		6 000	6 000	<i>Situation nette</i>	252 559	205 930
TOTAL I	123 765	113 250	10 515	14 246	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
					Subventions d'investissement		
					TOTAL I	252 559	205 930
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Subventions à recevoir	246 468		246 468	161 382	provision pour déménagement	25 000	
Créances	38 974		38 974	63 742	provision pour Indemnités Fin de carrière	17 800	
Autres créances	7 189		7 189	5 566	TOTAL II	42 800	0
Disponibilités	191 693		191 693	137 995	FONDS DEDIES		
Charges constatées d'avance	20 393		20 393	10 959	TOTAL III	0	0
TOTAL II	504 718		504 718	379 643	DETTES		
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 571	61 893
					Dettes fiscales et sociales	127 780	105 171
					Autres dettes	1 391	8 705
					Produits constatés d'avance	28 133	12 190
					TOTAL IV	219 874	187 959
TOTAL GENERAL (I + II)	628 484	113 250	515 233	393 889	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	515 233	393 889

COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2014 (en Euros)

	2014	BUDGET 2014	2013
PRODUITS			
PRODUITS D'EXPLOITATION (total I)	784 821	753 535	752 909
- Mise à disposition personnel	29 359		25 879
- Prestations de services et produits des activités annexes	61 438	11 400	72 645
- Subventions d'exploitation	382 880	433 820	344 973
- Cotisations	308 315	308 315	306 007
- Transfert de charges	2 829		3 339
- Produits divers de gestion courante	1		65
PRODUITS FINANCIERS (total II)	970	0	789
- Autres intérêts et produits assimilés	970		789
PRODUITS EXCEPTIONNELS (total III)	68	0	0
- Quote-part subvention investissement virée au compte de résultat	68		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	68		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	785 860	753 535	753 698
CHARGES			
CHARGES D'EXPLOITATION (total I)	724 389	743 845	710 276
Achats	18 363	23 360	24 807
Charges externes	69 356	104 906	69 419
Autres charges externes	219 730	206 560	175 485
Impôts et taxes	8 156	22 849	26 142
Rémunérations du personnel	258 058	379 170	282 366
Charges sociales	118 994		125 315
Dotations aux amortissements	3 731	7 000	6 740
Provision pour charges déménagements	25 000		
Provision Indemnités fin de carrière	3 000		
Charges diverses de gestion courante	1		2
Provision pour risques		9 598	
CHARGES FINANCIERES (total II)	0		0
- Charges d'intérêts			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (total III)	0		0
- sur opérations de gestion			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (total IV)	42	92	79
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)	724 431	753 535	710 355
RESULTAT	61 429	0	43 343

ANNEXE

A – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations, selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption de la comptabilisation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière (méthode préférentielle du PCG) qui constitue un changement de méthode comptable. Des précisions sont données dans le paragraphe correspondant de l'annexe.

B – Notes sur le bilan

Bilan actif

Amortissement des immobilisations.

Le calcul de l'amortissement des immobilisations est réalisé sur les durées d'usage, sans rechercher leurs durées d'utilisation (*décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, JO du 31, p. 20838 ; règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006, p. 58*).

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes pour les différentes catégories d'immobilisations.

Logiciels	3 ans
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

Tableau des mouvements des immobilisations

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	16 215			16 215
Immobilisations corporelles	101 550			101 550
Immobilisations financières	6 000			6 000
Total	123 765			123 765

Tableau des mouvements des amortissements

	Début exercice	Dotations	Sorties d'actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	12 906	1 135		14 041
Immobilisations corporelles	96 614	2 595		99 209
Immobilisations financières				
Total	109 520			113 250

Subventions d'exploitation à recevoir

Ce poste regroupe les subventions de fonctionnement attribuées au titre de l'année civile 2014 et non encore encaissées à la date de clôture.

Créances clients et autres créances

Il s'agit des prestations facturées et de cotisations appelées au titre de l'année 2014 et non encaissées à la date de clôture de l'exercice.

Bilan passif

Tableau de variation des fonds associatifs

<i>éléments</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>clôture</i>
Report à nouveau	162 587	43 343	14 800	191 130
Résultat exercice	43 343	61 429	43 343	61 429
Fonds associatifs	205 930	104 772	60 343	252 559

Provisions pour coûts de déménagement

L'association a entamé des recherches afin de trouver des locaux mieux adaptés à ses activités et aux exigences de sécurité. Conformément à l'avis du CNC (avis 00-01), une provision correspondant à 50% du coût global estimé (coûts de déménagement et de remise en état des locaux) a été constituée.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'association a comptabilisé pour la première fois une provision au titre des indemnités de fin de carrière dues aux salariés lors de leur départ à la retraite. Cette opération constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article L. 232-6 du Code de Commerce. La valorisation de ces engagements a été effectuée à l'aide de la méthode actuarielle prospective et en retenant l'hypothèse que c'est le salarié qui demande son départ à la retraite à l'âge légal. Les charges sociales sont donc intégrées au montant de la provision. Les incidences comptables de ce changement de méthode sont les suivantes :

- Imputation sur les fonds associatifs à l'ouverture de l'exercice 2014 du montant des droits acquis par les salariés à cette date, soit 14 800 € (au compte de report à nouveau) ;
- Imputation sur le résultat de l'exercice du montant des droits acquis au cours de l'année 2014, soit 3 000 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Elles comprennent les dettes relatives aux factures des prestataires qui n'ont pas encore été réglées à la clôture pour un montant de 59 699 € et les charges à payer rattachées à l'exercice pour un montant de 2 871 €.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Informations requises par l'article R 123-198-9 du Code de commerce :
Les honoraires du Commissaire aux comptes comptabilisés dans les charges de l'exercice s'élèvent à 2 200 € TTC.

Dettes fiscales et sociales

Elles concernent en particulier les droits acquis par les salariés au titre des congés payés, ainsi que les charges sociales correspondantes.

C - Effectif

Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Mise à disposition
Cadres		1
Non cadres CDI	8	1
Non cadres CDD	1	

Information concernant le Droit Individuel à la Formation (DIF), articles L 6323-1 et suivants et D. 6323-1 et suivants du Code du Travail

Nombre d'heures acquises au 31/12/2014	776 heures
Nombre d'heures utilisées	
Nombre d'heures restantes	776 heures